

Tribunal de Bordeaux : deux ans de prison ferme pour le père incestueux

A LA UNE / SAINT-QUENTIN-DE-BARON / Publié le 30/03/2017 à 8h40. Mis à jour à 8h45 par FLORENCE MOREAU.



▲ Le père a été jugé hier par le tribunal correctionnel de Bordeaux. ©ARCHIVES « SO »

PREMIUM

Une adolescente a dénoncé des actes sexuels prétendûment commis par son père avant de se rétracter. La justice a cru sa première version.

Termes mesurés, force détails, ressenti empreint de sincérité : le récit avait tous les accents de la vérité. Quand, en novembre 2014, une jeune femme se confie et accuse son père d'inceste, elle est d'autant plus prise au sérieux que le quinquagénaire, témoin de Jéhovah, installé dans le Libournais, a été condamné à quatre ans de prison dont deux avec sursis. Suite à des faits similaires commis sur les enfants de sa femme qui a pris fait et cause pour lui.

Aux enquêteurs, la fille parle d'une expression paternelle qui « fait tilt » quand ses demi-sœurs lui racontent ce qu'elles aussi ont vécu ; montre les SMS qu'elle envoie à son père en novembre 2014 pour évacuer ce « trop » dans sa tête et son cœur ; raconte les mains de son père qui s'attardent sur...

Il vous reste 80% de cet article à lire